

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 6 juin 2025, à 8 h, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Patrice Bilodeau, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Ginette Camiré et Mme Sonia Tremblay.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Embauche de monsieur Olivier Boisvert à titre de surintendant aux travaux publics;
- Mandat à Les Entreprises Lévisiennes pour la correction du pavage du terrain de pickleball.

120-06-2025

EMBAUCHE DE MONSIEUR OLIVIER BOISVERT À TITRE DE SURINTENDANT AUX TRAVAUX PUBLICS :

Considérant les besoins de la Municipalité d'embaucher une nouvelle ressource à titre de surintendant aux travaux publics afin d'appuyer l'équipe municipale;

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée;

Considérant les recommandations du comité de sélection formé dans le cadre de l'appel de candidatures;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur Olivier Boisvert à titre de surintendant aux travaux publics à temps plein à compter du 16 juin 2025, avec une période de probation de 6 mois.

Que soit accepté les conditions et modalités incluses au contrat de travail à intervenir avec Monsieur Boisvert et que soit autorisé M. Francis Gagné, maire et Mme Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière à signer ledit contrat de travail pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard.

121-06-2025

MANDAT À LES ENTREPRISES LÉVISIENNES POUR LA CORRECTION DU PAVAGE DU TERRAIN DE PICKLEBALL :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard doit procéder à une correction du pavage du terrain de pickleball;

Considérant les soumissions suivantes :

Les Entreprises Lévisiennes Inc. 16 275 \$ plus les taxes
Asphalte Nicolas Lachance Inc. 17 112 \$ plus les taxes

En conséquence, il est proposé par M. Etienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal retienne la soumission la plus basse, soit celle de les Entreprises Lévisiennes Inc. au montant de 16 275 \$ plus les taxes pour effectuer la correction du pavage du terrain de pickleball, selon la soumission du 2 juin 2025.

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière